

16 mai 1933.

MA

VI.- 8 - Chili - 9 - 1.

Consulat général de Suisse,

Chili.- Régime de paiement.

S a n t i a g o .

Monsieur le Consul général,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre télégramme du 10 mai de la teneur suivante:

"Tous efforts exportofis conclure affaire salpêtre restés infructueux revenons sur proposition contenue votre lettre 22 février que nous pourrions discuter mais seulement sous condition que cuivre et salpêtre soient compris dans système compensation au même titre autres marchandises stop. Si Gouvernement chilien accepte cette condition engagerions négociations officielles par Légation stop. S'il refuse cette condition serions obligés examiner mesures pour retenir importations chiliennes en Suisse en faveur amortissements avoirs suisses congelés au Chili."

Ce télégramme reprend les propositions que le Gouvernement chilien vous a soumises à la fin du mois de février et que vous avez bien voulu nous transmettre par votre dépêche du 22 février, ainsi que par votre lettre de la même date. Si nous ne sommes pas revenu plus tôt sur cette proposition, c'est que nous avons voulu attendre le résultat des négociations entreprises par l'office suisse d'expansion commerciale en vue d'une compensation des créances suisses congelées au Chili avec un achat de salpêtre que la communauté des créanciers aurait acheté à la Cosach. Nous pouvons nous dispenser de vous exposer dans leur détail les péripéties de ces négociations que vous avez d'ailleurs suivies

./.



- 2 -

en partie et que vous avez également appuyées par de nombreuses démarches entreprises avec beaucoup d'initiative, dont nous vous remercions vivement. Les négociations n'ont pas abouti en fin de compte, les conditions imposées par la Cosach ayant été impossibles à remplir par les créanciers suisses.

Ces derniers nous ont alors prié par l'entremise de l'Office suisse d'expansion commerciale et du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie d'envisager des mesures de représailles en vue d'obtenir du Gouvernement chilien le paiement de leurs créances ou au moins le consentement pour une compensation de ces créances avec les importations chiliennes en Suisse; ces créances accusent encore, dans les 4 premiers mois de cette année, une très sensible plusvalue sur nos exportations au Chili.

Dans le cadre des importations de marchandises chiliennes en Suisse, le cuivre occupe de beaucoup la première place, suivi ensuite par les vins et le salpêtre. Si nous devons exclure d'un accord de compensation ou de clearing éventuel le cuivre et le salpêtre, ainsi que le propose le Gouvernement chilien, un trafic de clearing devient pour nous sans aucun intérêt. C'est pourquoi nous vous avons chargé par notre télégramme du 10 mai de demander au Gouvernement chilien de consentir à ce que le cuivre et le salpêtre soient compris dans un trafic de clearing entre nos deux pays. En effet, si nous pouvons incorporer dans un trafic ou dans un système de clearing avec le Chili toute son importation en Suisse, donc également le cuivre, qui constitue la plus grande partie de cette importation, la proposition que le Ministre des affaires étrangères vous a soumise en date du 22 février nous paraît tout à fait acceptable comme base de discussion. Nous ne voudrions pas manquer de vous féliciter à cette occasion de ce que vous avez obtenu de votre interlocuteur la concession de pouvoir employer

- 3 -

les 75 % de l'importation chilienne en Suisse pour le paiement de nouvelles exportations. Cela constitue sans aucun doute une sensible amélioration des accords de clearing conclus jusqu'à présent par le Chili.

Ainsi que vous avez pu le constater, nous avons suivi votre conseil contenu dans votre lettre du 16 février en menaçant le Gouvernement chilien de retenir, en cas de refus, l'importation chilienne en Suisse pour le paiement de nos créances. Nous partageons en effet votre manière de voir qu'une menace de ce genre serait bien plus efficace que la menace d'une fermeture de frontière.

Nous attendons maintenant la réponse du Gouvernement chilien pour reprendre ensuite les négociations officielles par l'entremise de la Légation à Buenos Aires ou pour décider, le cas échéant, quelles autres mesures seraient à envisager. Nous nous rendons d'ailleurs parfaitement compte des très grosses difficultés qui s'opposent à l'exécution pure et simple de notre demande, vu que le cuivre chilien nous parvient non pas directement, mais par l'entremise des grands trusts américains. Nous ne croyons toutefois pas impossible une nouvelle organisation de l'exportation du cuivre du Chili et espérons tout de même arriver finalement à une solution satisfaisante.

A cette occasion, nous ne voudrions pas manquer d'accuser réception de vos différentes lettres et rapports des 3, 16, 22, 28 février, des 1^{er}, 9, 16 et 22 mars et du 4 avril, ainsi que des 3 copies de vos lettres adressées en date du 11 et du 24 février à l'Office suisse d'expansion commerciale. Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de toutes les communications contenues dans ces lettres et vous remercions en particulier d'avoir bien voulu traduire la conférence tenue le 7 décembre par M. Matte Larrin, conférence fort intéressante et qui a prévu assez exactement le développement

./.

- 4 -

de la situation monétaire du Chili ainsi qu'elle s'est révélée au commencement de cette année. S'il vous était possible de nous faire tenir chaque fois une traduction française des accords de clearing que le Chili pourrait encore conclure, tel que l'accord avec la Suède dont vous nous avez envoyé seulement un exemplaire français, nous vous en serions reconnaissant.

Veillez agréer, Monsieur le Consul général, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'économie publique
Le Vice-Directeur de la Division du Commerce:

slg. Hotz